

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

**Vernier, salle du Conseil municipal, 20h**

---

**Présence :**

- > Chantal Dubelly Hatinguais, Chancy
- > M. Eric Imobersteg, Prevessin-Moëns
- > Mme Marie-Pierre Berthier, Nernier
- > M. Stephan Deve, AFRAG, Nernier
- > M. Eric Cornuz, Meyrin
- > M. Dominique Novelle, Aire-la-Ville
- > Mme Annie Marcelot, Pougny
- > M. Mathias Buschbeck, Vernier
- > M. Willy Cretegny, Satigny
- > M. Joël Schmulowitz, Genthod
- > M. Philippe Pasche, Pregny-Chambésy
- > M. Bernard Taschini, Bellevue
- > M. Bernard Fracheboud, Collex-Bossy
- > M. Daniel Raphoz, Ferney-Voltaire
- > M. Bertrand Hubert, Saint-Genis-Pouilly
- > M. Max Giriat, Ornex
- > M. Marcos Weil, ATCR-AIG et Simone Muller, secrétariat

**Absence excusée :**

- > Mme Anne Zoller, Dardagny
- > M. Gérard Produit, Coppet
- > M. Vincent Mottet, Avully
- > M. Cédric Lambert, Versoix
- > MM. Claude Hilfiker et Guy Dériaz, Mies

**Ordre du jour**

1. Approbation du PV de l'AG du 20 février 2020
2. Election du Comité directeur
3. Election d'un.e président.e et vice-président.e
4. Nomination d'un.e réviseur.e aux comptes
5. Nomination d'un.e représentant.e auprès de CESAR
6. Présentation du nouveau site internet
7. Divers

**1. Approbation du PV du 20 février 2020**

M. Raphoz souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il questionne l'assemblée sur d'éventuelles remarques/questions sur ledit PV.  
Tel n'étant pas le cas, le PV est accepté à l'unanimité.

**2. Election du Comité directeur**

Statutairement, il s'agit d'élire un nouveau Comité directeur qui siègera pour les 2 prochaines années. Sa composition aurait dû être confirmée et renouvelée en 2021. Afin d'éviter une élection partielle en septembre 2020 et une nouvelle élection en 2021, il est proposé de faire une élection complète du Comité afin qu'il soit en fonction dès à présent.

M. Raphoz salue le travail accompli par M. Yvan RoCHAT avec qui il a pu agréablement travailler ensemble afin de présenter une votation qui a été déterminante et accomplir un travail soutenu tout du long de son mandat.

Sept membres de l'ATCR se présentent.

Ci-dessous la liste des candidatures :

- Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire de Nernier
- M. Daniel RAPHOZ, Maire de Ferney-Voltaire
- M. Hubert BERTRAND, Maire de Saint-Genis-Pouilly
- M. Mathias BUSCHBECK, CA de Vernier
- M. Eric CORNUZ, CA de Meyrin
- M. Willy CRETEGNY, CA de Satigny
- M. Cédric LAMBERT, CA de Versoix

Il n'y a pas d'autres candidats dans la salle.

Tous les candidats présentés sont élus à l'unanimité avec les félicitations de toutes et tous.

### **3. Election d'un.e président.e et vice-président.e**

Il s'agit d'élire un nouveau président.e ainsi qu'un vice-président.e.

M. Raphoz souligne l'importance d'élire un président suisse, avec le soutien des communes voisines françaises.

Ci-dessous, la liste des candidats :

#### Présidence :

- M. Mathias BUSCHBECK, CA de Vernier

#### Vice-Présidence :

- M. Daniel RAPHOZ, Maire de Ferney-Voltaire

Ces deux messieurs font une présentation succincte pour motiver leur candidature.

Les 2 candidats sont élus à l'unanimité avec les félicitations de toutes et tous.

A la suite de son éléction. M. Buschbeck, en tant que nouveau président élu prend en main la suite de l'OJ.

### **4. Nomination d'un.e réviseur.e aux comptes**

M. Cornuz demande si c'est bien une personne hors du Comité directeur qui doit être proposé à ce poste ?

M. Weil explique que la tenue des comptes est assurée par ses soins et que ce ne sont que quelques factures qu'il s'agit de vérifier sur une année.

M. Bernard Taschini se présente spontanément et sa candidature est votée par un applaudissement unanime.

### **5. Nomination d'un.e représentant.e auprès de CESAR**

M. Weil informe l'audience que le candidat devrait être bilingue afin de pouvoir participer aux séances qui ont lieu en amont des séances parlementaires tenues à Berne. Il n'y a toutefois pas d'obligation à ce que l'ATCR soit représentée. Etant donné que c'est une nomination, un candidat peut être nommé ultérieurement.

Après concertation, le président statue qu'il n'y aura pas de nomination ce soir.

### **6. Présentation du site internet ATCR-AIG**

Adresse du site : [www.atcr.ch](http://www.atcr.ch), refonte faite par la société Colegram, basée à Genève.

M. Weil passe en revue les principaux menus du site et leur contenu qui s'avère être extrêmement complet. Il est présenté en tant que base de données référentielle avec un archivage de nombreux documents officiels, prises de position de l'ATCR, de nombreux articles de presse, et articles de lois suisses et françaises.

Il est demandé que les articles d'intérêt public soient mis en exergue avec une meilleure lisibilité, s'agissant essentiellement d'intitulés et ordre de classement.

Parmi les remarques faites, il ressort que la principale s'oriente sur le fait qu'il ne représente pas l'actualité ni le vivant de l'ATCR et ses actions en cours, ni leur progrès. Certains regrettent aussi le manque de connexion aux réseaux sociaux.

Etant donné le peu d'actualités/news qui potentiellement pourrait l'alimenter, M. Weil rappelle qu'il avait été décidé avec l'ancien Comité directeur de faire un site de référence uniquement.

Un lien depuis le site ATCR pointe sur le site EANS permettant de faire des analyses complètes sur les vols qui transitent par Genève ainsi que les réseaux de micros. Une marche à suivre quant à son utilisation est également fournie.

Une réflexion sera menée par le nouveau Comité directeur pour rendre plus visible l'activité de l'ATCR.

Le nouvel organe du Comité directeur sera publié prochainement sur ledit site internet.

## **7. Divers**

### Loi sur l'aéroport

Le 24 novembre 2019, la population genevoise a accepté l'initiative populaire 163 "*Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève – Reprenons en main notre aéroport*", introduisant dans la Constitution genevoise (Cst-GE, rs/GE A 2 00) un nouvel article 191A, intitulé « Trafic aérien » relatif à l'Aéroport international de Genève.

La mise en œuvre de l'IN amène le Conseil d'Etat à proposer des modifications dans la loi sur l'aéroport.

La CARPE est à l'origine de cette initiative.

Le nouveau projet de loi a été mis en consultation durant l'été auprès de la CARPE et de l'ARAG. La prise de position finale de la CARPE n'a pas encore été rendue.

Le détail des commentaires figure dans la présentation de M. Weil annexée à la présente.

M. Deve soulève le fait que le micro placé à Nernier ne fonctionne pas. M. Weil répond que l'information a été relayée à M. Mike Gérard.

Marcos Weil  
Genève, le 18 septembre 2020